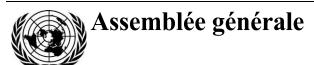
Nations Unies A/RES/72/79



Distr. générale 14 décembre 2017

Soixante-douzième session

Point 52 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2017

[sur la base du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/72/446)]

72/79. Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2453 A (XXIII) du 20 décembre 1968, 37/90 du 10 décembre 1982, 54/68 du 6 décembre 1999 et 59/2 du 20 octobre 2004,

Considérant le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui sera célébré en 2018, comme une occasion de dresser le bilan des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de définir sa future contribution à la gouvernance mondiale des activités spatiales¹,

Prenant note avec satisfaction des travaux entrepris par le Comité, ses organes subsidiaires et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat pour donner effet aux sept priorités thématiques d'UNISPACE+50, ainsi que les objectifs et mécanismes correspondants adoptés par le Comité à sa cinquante-neuvième session²,

Insistant sur l'importance du débat de haut niveau d'UNISPACE+50, qui se tiendra les 20 et 21 juin 2018 pendant la soixante et unième session du Comité, qui sera ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations et devra déboucher sur des résultats concrets à lui présenter sous la forme d'une résolution pour examen à sa soixante-treizième session, y compris à propos du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre pour renforcer la contribution des activités spatiales et des outils spatiaux à la réalisation des programmes mondiaux consacrés aux préoccupations globales de l'humanité concernant le développement

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 20 (A/71/20), par. 296.





¹ Voir A/AC.105/L.297 et A/AC.105/1137.

à long terme et basés sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extraatmosphérique³,

Convaincue qu'UNISPACE+50 offre aux États Membres une occasion unique de réfléchir aux progrès accomplis pendant plus de 50 années en matière d'exploration spatiale et de regarder vers l'avenir en renforçant les mandats du Comité, de ses organes subsidiaires et du Bureau, plateformes uniques de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace,

- 1. Décide d'examiner en séance plénière à sa soixante-treizième session une question intitulée « L'espace comme moteur de développement durable » dans le cadre du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50);
- 2. *Prie* le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique de lui présenter un projet de résolution sur les conclusions d'UNISPACE+50, qu'elle examinera en séance plénière à sa soixante-treizième session;
- 3. Décide que la séance plénière ou les séances plénières devront se tenir immédiatement après l'examen par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de la question de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ;
- 4. Fait siennes les décisions du Comité relatives aux préparatifs d'UNISPACE+50, y compris la tenue de consultations intersessions du 7 au 11 mai 2018, ouvertes à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies⁴.

66^e séance plénière 7 décembre 2017

2/2

³ Ibid., soixante-douzième session, Supplément n° 20 (A/72/20), par. 321 à 324.

⁴ Ibid., par. 324 et 328.